



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

En chiffres | 2012

Le mot du président | Jean-Michel Dubois-Verdier

La juridiction peut se réjouir d'un excellent bilan en 2012. Le nombre des requêtes enregistrées (3 353) ne connaît qu'une très légère progression par rapport à l'année précédente, tout du moins en volume. Mais ce sont 3 756 affaires qui ont été jugées, ce qui traduit une progression de 10% et assure un taux de couverture de 112%. Voilà les meilleurs résultats obtenus depuis la création

du tribunal, en 2008. Si l'on ajoute que le délai prévisible moyen de jugement n'est plus que de 9 mois et 5 jours et que les affaires en stock passent en dessous de la barre des 3 000, on mesurera l'engagement des magistrats et des agents de la juridiction administrative varoise pour rendre une justice efficace et de qualité et faire face au flux des requêtes dans certains contentieux

particulièrement lourds, comme ceux relatifs aux plans locaux d'urbanisme, ou massifs, comme celui du droit au logement opposable.

Nombre d'affaires jugées

en 2012

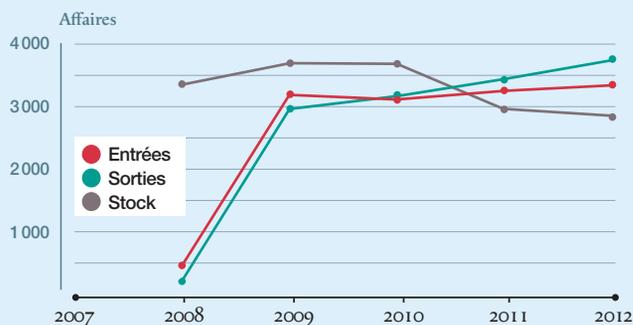


Délai prévisible moyen

de jugement en 2012



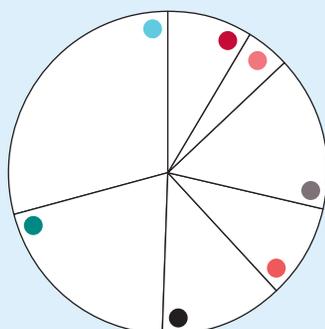
Nombre d'affaires en données nettes* depuis 2008



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.

Origine

Répartition des affaires jugées en 2012 par type de contentieux



- 8,8% Contentieux fiscal
- 4,3% Étrangers
- 15,6% Fonction publique
- 9,4% Logement
- 12,7% Police
- 20,2% Urbanisme et aménagement
- 29% Autres matières

Les contentieux spécifiquement identifiés sont les plus représentés en moyenne nationale.

Délai prévisible moyen de jugement depuis 2008

